



Succession compliquée

Par orbital33

Bonjour

Par l'intermédiaire d'un généalogiste, Sud Généalogie, nous, ma sœur et moi-même en France ainsi que deux autres aux USA, avons été informés de la succession d'une cousine maternelle décédée en France le 28 mai 2023 et cette succession comporte un bien immobilier et des terrains agricoles de petites superficies. À ce jour le généalogiste répond aux différents courriers par des réponses évasives sur la situation de cette succession. Le bien immobilier a été vendu et la SAFER devait s'occuper de la vente des terres agricoles.

Ma question est la suivante : Si les quatre héritiers sont d'accord pour scinder cette succession avec une vente ultérieure des biens agricoles est-il possible que le notaire agisse dans ce sens ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Nous ne pouvons vous conseiller alors qu'il y a un notaire qui connaît le dossier alors que nous en ignorons tout.

Avez-vous des contacts avec lui ?

Par orbital33

Bonjour

Le seul que nous eussions eu avec lui, sa réponse a été de contacter le généalogiste et aujourd'hui celui-ci nous a informé qu'il faut attendre mars 2025 puisque la succession est toujours en cours. Les héritiers aux USA ne veulent pas conclure, selon le généalogiste.